

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Association loi 1901 - 191, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

COMPTE RENDU DU BUREAU DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2010 *ADCF - Paris*

Membres présents :

Pascal FORTOUL, Président
Jean-Paul VOGEL, Président délégué
Jean-François DAUVERGNE, Trésorier
Patrice BRETON, Secrétaire
Patrick PHULPIN, Vice président en charge du Sud,
Bernard MÉRY, Vice Président,
Pierre LORY-FORET, Vice Président
Philippe PASQUET, Vice Président, délégué régional Aquitaine
Jacques MARSAUD, délégué régional Ile de France,

Assistaient :

Laurence ANGLEYS, ADGCF, chargée du partenariat,
Marie-Agnès DUCROT, assistante du président

Excusés :

Marie-Noëlle ANDURU, Michel BIRÉ, Jacques BOUYAT, Mathieu CHARTRON, Patrice COUÉ,
Dominique GARNIER, Hervé HEITZ.

A l'ordre du jour :

- Point sur les réformes en cours,
- Position de l'ADGCF sur la réforme des collectivités territoriales – suite à la 1^{ère} lecture au Sénat,
- Point sur les adhésions,
- Choix du thème des Universités d'Été.

1- Réforme des collectivités territoriales :

Nous devons proposer un communiqué suite aux travaux du Sénat. Il sera joint à la pochette d'accueil du Coloque du 04 mars.

Participeront à la contribution : Martine POIROT, Philippe PASQUET et Jacques MARSAUD (à partir de l'expression du groupe de travail d'Ile de France).

Patrick PHULPIN présente un projet de communiqué.

Des questions sont posées sur :

- Élection directe des membres des Communautés : un problème existe sur la répartition des sièges par un accord local, ce qui pourrait être inconstitutionnel.
- Rationalisation de la carte de l'intercommunalité : sur le pouvoir des CDCI, il faut des critères encadrant le pouvoir de rationalisation. Il faudra un compromis entre le rôle des élus et le rôle du Préfet. Nous regrettons que le calendrier fixe la finalisation au 31/12/2013 ; il faudrait achever la carte le 31/12/2012, pour le 01/01/2013.
- Le sénat a fixé le seuil minimum de constitution des Communautés à 3 000 habitants ; nous souhaitons un seuil fixé à 5 000 habitants.

- Qualification juridique : la création de communautés territoriales, avec un régime fiscal unique et intégrateur.
- Sur les compétences : une référence au Grenelle de l'Environnement. Pourquoi limiter à 30 000 habitants la compétence sur les P.L.U ?
- Attribution de compensation : doit aussi tenir compte des baisses de recettes fiscales.

Les pôles métropolitain : ce point pose la question de l'inter intercommunalité : pour quelles compétences ? Nous reprenons le texte du groupe de travail sur l'Île de France. Le pôle pourrait, par exemple, être AOT et lever le versement transport.

Nous proposons de reprendre les dénominations des Communautés uniques, avec un rapprochement des compétences. De même pour les Communautés urbaines et les métropoles.

2- Organisation du Colloque du 04 février :

Les inscriptions sont complètes (200 inscrits).

Pour la table ronde, l'association sera représentée par Jean-Paul VOGEL.

Le rapporteur de la loi au Sénat, M. COURTOIS, sera présent.

L'animation sera assurée par M. DUMONTEIL, de la Gazette des Communes, avec une large part donnée à la salle.

La préparation sera finalisée après la réunion du Bureau.

La presse est invitée et un dossier participants est préparé.

Le travail avec le Syndicat a été intéressant.

3- Organisation régionale :

La délégation Limousin a organisé une réunion sur le même thème, en partenariat avec le CNFPT et le Syndicat des DG, avec 100 participants.

Le Bureau autorise la signature par les délégués régionaux de conventions tripartites avec ces partenaires pour organiser ces réunions.

4- Relations avec l'ADCF :

Pascal PORTOUL, Jean Paul VOGEL, Jean François DAUVERGNE ont rencontré Nicolas PORTIER et Christophe BERNARD.

Il s'agit de fixer le contour des missions du secrétariat avec l'ADCF. Nos relations doivent être précises.

Il a été convenu que Fabienne BOUCHÉ s'occupe de la gestion du fichier et de l'appel des cotisations.

Un effort doit être fait dans la coordination de nos actions. L'ADCF sera présente dans nos réunions de Bureau.

Un autre point est la participation de notre association dans les instances de l'ADCF. C'est prévu dans les statuts mais pas mis en application. Il nous faut prévoir une présence régulière et permanente au Conseil d'administration et au Conseil d'orientation, mais sans prise de position. Nicolas PORTIER est notre interlocuteur. Nous devons désigner un représentant et un ou deux suppléants ; il y a une réunion par mois.

L'ADCF nous demande aussi une présence dans trois commissions : Finances, Urbanisme, Aménagement et transport, ainsi que la mise en place de groupes de travail mixtes avec l'expertise des directeurs, sur des thématiques diverses, fonction de l'actualité. Nous avons une demande de nous inscrire comme chef de file, avec la possibilité de donner les noms d'experts existant dans le personnel des communautés.

Le Bureau nomme :

- Au Conseils d'administration et d'orientation : pascal PORTOUL, suppléants : Jacques MARSAUD et Bernard M 1RY.
- Commissions nationales :
Finances : Philippe PASQUIER ?
Institutions : Pierre LORY-FORET, suppléant : Jean-François DAUVERGNE,
Aménagement, transport : Jean-paul VOGEL, suppléant : Patrice BRETON.
- Club des agglomérations : en attente d'un recrutement. Le programme sera fixé en commun.

5- Prochains rendez-vous :

- 4 février : Colloque de 9h à 13h. Pas de réunion de Bureau après le colloque.

- 1^{er} avril : Réunion nationale, à confirmer chez Dexia, sur la redevance incitative. Nous recherchons des intervenants. Organisation par Jean-paul VOGET et Pierre LORY-FORET.
- 20 mai : Réunion nationale à l'UGAP, sur la politique d'achat et la mutualisation. Préparation par Jean-François DAUVERGNE et Sandrine JARY.
- 11 juin : Réunion nationale chez EDF, sur les transports. Préparation par Jean-Paul VOGEL.

Universités d'été : 5 et 6 juillet, au Grand Bornand

Thème : Les rapports communes / intercommunalité :

- la dimension financière : le pacte fiscal et financier,
- la dimension organisationnelle : la mutualisation.

Nous souhaitons avoir des stagiaires de l'INED pour les actes du colloque.

6- Point sur les adhésion :

Actuellement, nous avons reçu 130 adhésions.

Il existe une confusion entre nos différents tarifs. Il faudra reprendre le débat ; cela résulte des conditions faites par la SMACL qui demande une adhésion groupée obligatoire pour les DG en détachement fonctionnel, pour la couverture du maintien de rémunération.

Le Secrétaire,
Patrice BRETON